

Question présentée par le député :

M. Marc Falquet

Date de dépôt : 1^{er} mai 2017

Question écrite urgente

Hôpital cantonal de Genève : pourquoi le silence n'est-il pas respecté en salle de réveil (Opéra et Hôpital des enfants) ?

Après une intervention chirurgicale avec anesthésie générale, lors du passage obligé en salle de réveil, chaque patient a besoin d'un calme absolu.

En effet, lors de la reprise de conscience, nous pouvons avoir une perception très amplifiée des sons et bruits alentour, qui résonnent dans la tête, comme si un haut-parleur ou une cloche retentissait dans nos oreilles.

Il est donc indispensable de bénéficier d'un calme absolu, afin de revenir harmonieusement et paisiblement à la conscience et éviter tout stress à l'organisme.

Suite à plusieurs témoignages, j'ai pu également constater moi-même tout récemment que, en salle de réveil, le silence n'est absolument pas respecté par le personnel soignant.

Chacun parle à haute voix, et lors des changements d'équipes, le brouhaha est encore pire. Personne ne tient compte du besoin de silence des convalescents.

Afin de pouvoir entrer en salle de réveil, il est exigé des visiteurs d'enfiler des protège-chaussures pour éviter d'amener des agents infectieux de l'extérieur. Il est demandé également de se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie.

Or, lors d'une visite en salle de réveil, quelle n'a pas été mon étonnement de constater que, au niveau de l'hygiène, des soignants entrent et sortent dans la salle de réveil avec des emballages en carton, dont on ne sait où ils ont traîné auparavant et ce qu'ils pourraient ramener comme agents infectieux. Les cartons sont ensuite ouverts avec un couteau, dans la salle de réveil, provoquant du bruit et une poussière évidente... ?!

Mes questions sont les suivantes :

1. *Quelles sont la formation et les compétences exigées pour le personnel soignant des salles de réveil ? Y a-t-il une formation spécifique ? Dans l'affirmative, que contient exactement cette formation ?*
2. *Le personnel soignant des salles de réveil est-il sensibilisé au besoin de silence des patients et à la nécessité absolue de le respecter ?*
3. *Comment les anesthésistes sont-ils impliqués dans le processus de réveil ? Quelle est leur approche par rapport au bruit qui règne dans les salles de réveil ?*
4. *Est-il-exact que les personnes incompetentes aux HUG se voient mutées dans d'autres services, mettant ainsi en danger le bon fonctionnement de l'hôpital ?*
5. *Lors de l'engagement de personnel hospitalier, plus particulièrement frontalier, quels contrôles sont effectués pour s'assurer de l'authenticité des CV, des diplômes et des formations ?*
6. *Quel est le suivi effectué sur le personnel en possession de diplômes étrangers, durant les trois premiers mois d'essai ?*
7. *Combien d'employés avec des diplômes étrangers ont-ils été engagés par les HUG entre janvier 2015 et avril 2017 ?*

Le Conseil d'Etat est vivement remercié.